

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 Février 2025, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Monique BONNAFOUX, Isabelle FAGARD, Gwenaëlle RISAL NEPOST, Véronique SOURIS. Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Madame Dorléans – pouvoir Madame Souris, Madame Leger – pouvoir Madame Aubert, Monsieur Isaoutan- pouvoir Monsieur Négrou.

Absents :

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité depuis le dernier conseil municipal présentés par Mme le Maire

Depuis le dernier conseil municipal quelques évènements heureux ont eu lieu sur la commune. Les enfants ont pu bénéficier pour Noël à l'école d'un spectacle et d'un goûter, le petit marché organisé par la Peps a été très réussi, la commune ayant financé une animation pleine de paillettes et de lumières. Le tout s'est terminé par un petit feu d'artifices sur la place du Jeu de Ballon

La cérémonie des vœux et le repas des aînés ont été également des moments forts.

Le recensement bat son plein ...nous en sommes à aujourd'hui à 1870 habitants et l'opération n'est pas terminée.

L'appel d'offres pour les travaux de la ludothèque a été lancé 34 entreprises sont venues visiter le chantier à réaliser. 133 ont téléchargé le dossier via le site Midi Libre.

La CAO est prévue le 6 Mars à 17 heures 30.

La situation économique du pays impacte directement les communes puisque le budget de l'état prévoit une baisse significative de 5 milliards sur les dotations et des subventions aux collectivités

Le département de l'Hérault est exsangue, quant à la Région, ses compétences obligatoires plombent son budget. L'état, à travers le Fond vert, la DETR et la DSIL est censé accompagner nos projets d'investissements mais...

Nous avons cependant décidé de poursuivre notre programme de requalification des bâtiments communaux, nos maisons viticoles, notre église, notre distillerie...

Pour laisser aux équipes qui nous succéderont un patrimoine valorisé mais aussi pour que nos entreprises puissent vivre.

C'est ainsi que nous poursuivrons nos projets, après la ludothèque ce sera le tour de la dernière tranche de l'Ucovia, le dernier dossier de demande de subventions est parti cette semaine, il a été qualifié d'exemplaire par la sous-préfecture, on croise les doigts.

Sachez tous que programmer des travaux avec des subventions à hauteur de 80% n'est plus d'actualité. On peut donc être fiers d'avoir fait de nombreux travaux, au bon moment, d'avoir obtenu plus d'1,6 million d'euros en 10 ans pour les réaliser grâce à la qualité des dossiers que nous avons déposé au département, à la région et auprès de l'état.

Je vous ferai remarquer également que nous n'avons pas, depuis 2014, augmenté la part communale des impôts.

Nomination d'un secrétaire de séance : Annie Boix, 4^{ème} adjointe est désignée à l'unanimité

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Délibération demande de subvention DETR pour la requalification de la distillerie dernière tranche.

Présentation Mme le Maire

Le département et la région ont déjà approuvé ce projet et délibéré pour un montant total de plus de 158 900 euros, nous demandons la somme de 177 870 euros à l'état au travers de la DETR ou du Fond vert. Le montant des travaux a été réévalué à hauteur de 600 000 euros, sans doute bien au-dessus du montant réel après le marché public et les appels d'offres.

Madame le Maire précise qu'elle souhaite que le dossier soit prêt avant les prochaines élections municipales mais qu'elle ne souhaite pas démarrer des travaux en fin de mandat par respect pour l'équipe qui lui succèdera et qui aura peut-être d'autres priorités (ou pas)

S'en suit une discussion sur le sujet du calendrier du chantier et sur le bien fondé de la position du maire.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°2 : Délibération autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget 2025.

Exposé de Mme Le Maire

Crédits votés au budget principal 2024

Chapitre 20 : frais d'études, recherche et développement : $40\,853\text{ €} \times 25\% = 10\,213\text{ €}$

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : $601\,058\text{ €} \times 25\% = 150\,264\text{ €}$

TOTAL : $641\,911\text{ €} \times 25\% = 160\,477\text{ €}$

La limite de 160 477 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°3 : Délibération modification convention constitutive GIP centre de santé le Dardaillon.

Exposé de Mme le Maire

La convention votée le 24/10/2024 par délibération n° 2024-044 doit être modifiée notamment son article 16. Cet article concerne la gestion comptable. Le premier alinéa doit être modifié comme suit :

« Le Groupement assurant la gestion d'une activité de service public à caractère administratif, sa comptabilité est tenue selon les règles de la comptabilité publique. En application du 2° du I de l'article 7 du décret °2012-91 du 26 Janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, le Groupement, constitué exclusivement de collectivités territoriales, décide d'appliquer les règles budgétaires, financières et comptables du CGCT.

Le budget sera suivi sous Hélios en M57 par le responsable du SCG Coeur d'Hérault agissant en qualité d'agent comptable du GIP.

Le Groupement met à la disposition de l'agent comptable les moyens nécessaires à l'exercice de ses fonctions. »

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°4 : Délibération vote des représentants titulaires et suppléant du GIP centre de santé le Dardaillon.

Présentation de Mme le Maire

Propositions : Madame le Maire, Monsieur le 1^{er} adjoint, Monsieur Mandray, suppléante Madame Bonnafoux

Vote : Unanimité

DELIBERATION N° 5 : Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Présentation de Mme le Maire

Afin de pouvoir rémunérer de agents, fonctionnaires territoriaux, (hormis Véronique Gars, cadre A qui n'y ouvre pas droit), lorsque le besoin de leur présence est indispensable en dehors de leurs horaires habituels, il est nécessaire de voter cette délibération.

Vote : Unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 30